



Ref. 811-01-03-00 -PLI
12.11.2025

Mesures préventives et comportements à adopter en cas de crise pour les suisses de l'étranger, résidents au/en **Kosovo, Albanie ou Macédoine du Nord**

1. Introduction

La [Loi sur les Suisses de l'étranger](#) (LSEtr), en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015, se base sur le principe de la responsabilité individuelle des ressortissants suisses à l'étranger. Le législateur attend de toute personne qui prépare et effectue un séjour à l'étranger ou qui y exerce une activité qu'elle engage sa propre responsabilité, qu'elle adopte un comportement adapté aux risques et qu'elle tente de gérer par elle-même les difficultés auxquelles elle pourrait être confrontée.

La protection consulaire, c'est-à-dire l'assistance éventuelle fournie par le DFAE, intervient lorsque la personne concernée a fait tout son possible pour remédier elle-même à une situation de détresse, avec le soutien des autorités locales, de son/ses assurance(s) et de tiers (principe de subsidiarité). Il n'existe aucun droit aux prestations d'aide de la Confédération.

2. Sources d'information

La responsabilité principale pour la sécurité de la population du pays, inclus la communauté suisse qui y réside, incombe aux **autorités locales**. Celles-ci disposent des informations de première main sur la situation actuelle en cas de crise, elles émettent les recommandations pour la protection de la population civile et prennent les mesures de gestion de crise. En cas de crise, leurs instructions doivent être suivies. Vous trouverez sur les sites des autorités indiquées ci-après des informations utiles sur les mesures préventives et les comportements à adopter en situation de crise :

- Kosovo:
 - [Emergency Management Agency](#) (Agjencia e Menaxhimit të Emergjencave)
 - [Civil Protection in Kosovo](#)
- Albanie:
 - [National Emergency](#) (info@urgjenca.gov.al).
 - [National Civil Protection Agency](#) (Agjencia Kombëtare e Mbrojtjes Civile)
(p.ex.: en cas d'incendie de forêt <https://akmc.gov.al/en/defense-system/fire/>).
 - En cas de dangers naturels: [Institute of GeoSciences](#)
- Macédoine du Nord:
 - [Protection and Rescue Directorate of North Macedonia](#) (<https://www.dzs.gov.mk/>)
 -
- En général :
 - [Liens utiles pour les voyages](#)
 - **Conseils pour les voyages** du DFAE publiés sur www.dfae.admin.ch > *Conseils pour les voyages & représentations* analysent les conditions actuelles de sécurité pour [Kosovo](#), [Albanie](#) et [Macédoine du Nord](#). Si vous avez des questions concernant ces Conseils pour les voyages, vous pouvez vous adresser à tout moment à l'ambassade concernée.
 - L'Office fédéral de la santé publique (www.bag.admin.ch), le site www.healthytravel.ch ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (www.who.int) vous informent pour tout ce qui relève de la santé publique.



3. Mesures préventives importantes

Il est recommandé de toujours **garder à portée de main**, en cas d'urgence, les objets suivants (liste non exhaustive):

- Documents importants (incl. photocopies) : passeport, carte d'identité en cours de validité, permis de conduire, papiers du véhicule, titre de séjour pour étrangers, visa de sortie/d'entrée, etc.
- Moyens financiers : réserves en espèces et en devises, cartes de crédit, cartes bancaires, etc.
- Information et communication : liste des numéros de téléphone importants, téléphone portable avec batterie de recharge et crédit suffisant, radio portable avec piles de réserve, etc.
- Santé : pharmacie de poche avec vos médicaments, carte de groupe sanguin, carnet de vaccinations, polices d'assurance (santé, accident et rapatriement), etc.
- Réserves d'urgence : eau potable, nourriture (év. cuisinière à gaz), carburant, etc.

Vous pouvez réduire les risques en prenant diverses **mesures préventives** (liste non exhaustive) :

- Faites contrôler votre habitation, vos installations/équipements contre les séismes, le feu, inondations et tempêtes et installez des détecteurs de fumée.
- Protégez les murs, portes et fenêtres contre les tentatives d'intrusion.
- Convenez avec les membres de votre famille d'un point de rendez-vous.
- Prévoyez des voies d'évacuation vers un lieu sûr dans le pays ou dans un pays tiers.
- Informez continuellement la représentation suisse de tous les changements de vos coordonnées (adresse, téléphone, portables à l'étranger et en Suisse, courriel, etc.) afin que nous puissions vous contacter en cas d'urgence.

4. Comportement à adopter en cas de crise

- Informez-vous sur l'évolution de la situation (médias, pages Internet du DFAE, etc.).
- En situation de crise, suivez les instructions des autorités locales quant aux précautions à prendre, aux zones à éviter, aux évacuations, etc.
- Tenez-vous à l'écart des manifestations et des grands rassemblements en tout genre.
- Gardez le contact avec vos proches (en Suisse).
- Si les conditions de sécurité sur place se dégradent considérablement et de manière inattendue, l'Ambassade de Suisse à Pristina vous en informe généralement par courriel ou sms.
- Suivez les recommandations du DFAE en matière de sécurité (Conseils pour les voyages du DFAE voir lien ci-dessus). En cas de crise de longue durée ou grave, le DFAE peut recommander aux ressortissants suisses de quitter la région en question (par ex. en cas de guerre, de catastrophe naturelle, etc.).
- Les ressortissants suisses qui décident d'évacuer le font de leur propre responsabilité, volontairement, à leurs propres risques et frais. Si les conditions de sécurité se dégradent, il est conseillé de quitter le pays ou la région, tant que vous le pouvez et que des moyens de transports commerciaux sont encore disponibles.
- Selon la situation sur place, en cas de crise l'Ambassade de Suisse à Pristina ne pourra vous apporter qu'une assistance limitée, voire – dans le pire des cas – inexistante.

5. TravelAdmin: [Informations TravelAdmin](#)

Vos proches et vous-même pouvez saisir sur ce site les données concernant vos séjours touristiques, voyages de service et visites à l'étranger (seulement pour les séjours de courte durée hors de votre pays hôte). Demandez à vos visiteurs suisses de s'enregistrer aussi sur TravelAdmin. En cas de crise grave à l'étranger, ces informations permettront au DFAE de mieux vous localiser, afin de vous contacter. Vous recevrez un message si les conditions de sécurité se dégradent considérablement et de manière inattendue.

Important : L'enregistrement en ligne sur TravelAdmin n'offre pas de fonction d'alerte précoce en cas de catastrophe naturelle telle que tremblement de terre, tsunami ou cyclone. Dans ce genre de situation, veuillez toujours vous conformer aux avertissements et aux instructions des autorités locales compétentes.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Ambassade de Suisse
Centre consulaire régional Balkans occidentaux
Pristina

6. Contacts utiles

- Numéro d'urgence général : **112**
- [Situation d'urgence à l'étranger](#) :
 - contactez le Centre consulaire régional des Balkans Occidentaux à Pristina/Kosovo (pour les urgences au Kosovo, en Albanie ou en Macédoine du Nord) via le [formulaire de contact](#) ou
 - appelez la [Helpline DFAE 24h/7j](#) (tél. +41 800 24-7-365 / +41 58 465 33 33)